

DEPARTEMENT TECHNIQUE

La section Foot Animation se réunit tous les Mardis de 14h00 à 19h00
Tél. direct : 04.94.08.60.46

Réunion du Mardi 06 OCTOBRE 2020

P.V. n° 6

Président : M. Guy BOURICHA

Secrétaire : M. Gérard VAILLANT

Présents : Mme Ludivine REGNIER CTD DAP - Mmes Laurence BERNARDINI - Aline VERLAQUE –M. Loïc GUILLAUME – Albert PATALANO – Hubert GERBY

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations

- Traitement du courrier

INFORMATIONS

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS

Le Département Technique recherche des installations pour les manifestations suivantes :

• Samedi 12 Décembre 2020 : U6 à U9 – PLATEAU DE NOËL

Club ne possédant qu'un seul Terrain : Déroulement sur toute la journée - MATIN : U6 – U7 – APRES MIDI : U8 – U9

Club possédant deux Terrains : Déroulement sur la demi-journée - MATIN ou APRES MIDI (selon votre disponibilité) : U6 à U9

Cette journée entrant dans le cadre de la solidarité, les clubs faisant la demande devront se rapprocher auprès d'une association caritative à la recherche de dons (TELETHON, RESTO DU CŒUR...).

En conséquence l'identité de l'association devra être impérativement désignée et jointe à la demande.

Pour chaque site, un appel aux dons sera fait lors des convocations des clubs.

Les clubs qui souhaitent mettre leurs installations sportives à la disposition du District pour ces manifestations sont priés de se faire connaître au plus tôt.

Merci d'avance

DISTRICT du VAR de Football - DEPARTEMENT TECHNIQUE - FOOT ANIMATION**U13 / U12 - Samedi 17 Octobre 2020 - 1^{er} Tour - FESTIVAL FOOT PITCH**

Site N° 1 : CUERS		Site N° 2 : DRAGUIGNAN		Site N° 3 : VIDAUBAN	
stade Paul ROCOFORT (Synthétique)		stade Louis GILLY (Synthétique)		stade E BERNARD (Synthétique)	
Responsable :		Responsable :		Responsable :	
A	HYERES FC	A	BELGENTIER	A	ROCBARON
B	CUERS PIERREFEU	B	BRAS	B	FC VIDAUBAN
C	FC LA SEYNE	C	CARNOULES	C	LE MUY FC
D	SALERNES	D	SC DRAGUIGNAN	D	JS MOURILLON
Site N° 4 : SAINT MAXIMIN		Site N° 5 : SAINT RAPHAËL		Site N° 6 : LA LONDE	
stade Guy DAUMAS (Synthétique)		stade CROIZAT BLANC (Synthétique)		stade GUILLAUMONT (Synthétique)	
Responsable :		Responsable :		Responsable :	
A	ASPTT HYERES	A	AS GIENS	A	US LE LUC
B	SAINT MAXIMIN	B	PUGET SUR ARGENS	B	LA LONDE
C	LA CADIERE	C	FREJUS ST RAPHAËL	C	SAINT CYR
D	AUPS REGUSSE	D	JS LE BEAUSSET	D	ELAN CAMPS
Site N° 7 : LA FARLEDE		Site N° 8 : LA CROIX VALMER		Site N° 9 : SAINT ZACHARIE	
stade ASTIER (Synthétique)		stade M I RAYMOND (Synthétique)		stade COULOMB (Synthétique)	
Responsable :		Responsable :		Responsable :	
A	PAYS DE FAYENCE	A	SIX FOURS LE BRUSC	A	ASPTT TOULON
B	SOLLIES FARLEDE	B	LORGUES	B	SAINT ZACHARIE
C	O TARADEAU	C	LES ARCS	C	T CLARET MONTETY
D	SAINT ANASTASIE	D	RC LA BAIE	D	LES VALLONS
Site N° 10 : LA CRAU (LA MOUTONNIER)		Site N° 11 : BRIGNOLES		Site N° 12 : SAINT MANDRIER	
stade Complexe ESTAGNOL (Synthétique)		stade SALVATORI (Synthétique)		stade Complexe LANERIERE (Synthétique)	
Responsable :		Responsable :		Responsable :	
A	FC RAMATUELLE	A	US LE PRADET	A	TOULON ELITE FUTSAL
B	FLAYOSC	B	PIVOTTE SERINETTE	B	SAINT MANDRIER
C	CARQUEIRANNE LA CRAU	C	BRIGNOLES	C	SC TOULON
D	GARDIA CLUB	D	LE LAVANDOU	D	FC SAINT TROPEZ
Site N° 13 : TOULON		Site N° 14 : OLLIOULES		Site N° 15 : LA SEYNE (MAR VIVO)	
stade Ferme des Romarins (Synthétique)		stade Municipal (Synthétique)		stade SQUILACCI (Synthétique)	
Responsable :		Responsable :		Responsable :	
A	INSTITUT M20	A	BORMES LES MIMOSAS	A	TOURVES
B	ROQUEBRUNE	B	OLLIOULES	B	LE REVEST
C	COGOLIN	C	CALLAS CANTON	C	SIGNES
D	GONFARON	D	VAL D'ISSOLE	D	MAR VIVO
Site N° 16 : LA VALETTE		Site N° 17 : LE CANNET DES MAURELLES		Site N° 18 : SAINTE MAXIME	
stade SEGOND (Synthétique)		stade MUNICIPAL (Synthétique)		stade ROSSI (Synthétique)	
Responsable :		Responsable :		Responsable :	
A	UA LA VALETTE	A	BESSE SPORT	A	BANDOL
B	NANS LES PINS	B	LE CANNET	B	AS ESTEREL
C	TRANS	C	US A MARINE TOULON	C	RACING FC TOULON
D	PIGNANS	D	SANARY	D	SAINTE MAXIME AS
				E	RIANS

CORRESPONDANCES

RAPPEL

- Les scores des rencontres sur les feuilles de matches doivent être portés en **chiffres** et en **lettres**.
- Tout courrier doit comporter le **Nom du Club**, la **Catégorie** le **Niveau**, la **Poule** et le Numéro de la rencontre concernée.
- Toute demande de **Modification de calendrier** ou **d'Horaire** doit être établie sur **l'Imprimé Officiel**.

LES DEMANDES NON CONFORMES NE SERONT PAS PRISES EN COMPTE

SAISON 2020 / 2021 – FOOT ANIMATION RAPPEL : POUR LES ENGAGEMENTS LA DERNIERE LIMITE ETAIT : VENDREDI 18/09/2020

Catégorie U13 – U12

LE BEAUSSET : Demande de changements en U12 et U13

Dans la situation actuelle aucun changement n'est possible. Attente de la seconde phase.

GARDIA CLUB : Demande de changements d'une équipe en U13

Dans la situation actuelle aucun engagement supplémentaire n'est possible. Attente de la seconde phase.

GARDIA CLUB : Demande de changements d'une équipe en U13

Dans la situation actuelle aucun engagement supplémentaire n'est possible. Attente de la seconde phase

Catégorie U11 – U10

LE BEAUSSET : Demande de d'engagement en U11

Dans la situation actuelle **LE BEAUSSET** : Demande de changements en U12 et U13

Dans la situation actuelle aucun changement n'est possible. Attente de la seconde phase.

.

DESIDERATA 2020-2021 U13 / U12 / U11 / U10

REGLEMENTS SPORTIFS du District du Var Article 53 : Heures de Matches officiels

RAPPEL : Si vous ne souhaitez pas jouer le samedi matin, vous devez faire un désidérata pour la saison à adresser au secrétariat du District.

HORAIRES : Matin - de 10 H à 12 H - APRES MIDI - de 14 H à 16 h 30

EQUIPES SOUHAITANT JOUER LE SAMEDI MATIN

EFC FREJUS ST RAPHAEL :

U13 Gaby Robert, Excellence et Pré Excellence

U12 Excellence, Pré Excellence et Honneur

U11 Excellence (2 équipes), Pré Excellence et Honneur

U10 Excellence (2 équipes), Pré Excellence et Honneur (2 équipes)

CANNET DES MAURES :

U13 Gaby Robert

FLAYOSC :

U11 Pré Excellence

ST MAXIMIN :

U11 Excellence

U10 Excellence et Pré Excellence

BANDOL :

U10 Excellence

CARQUEIRANNE LA CRAU :

U11 Honneur

COGOLIN :

U13 Gaby Robert et Pré Excellence

U11 Excellence

U10 Excellence

BRIGNOLES :

U12 Pré Excellence

LE REVEST :

U12 Pré Excellence A

U11 Pré Excellence

PIVOTTE SERINETTE :

U10 Pré Excellence

U13 Pré Excellence

EQUIPE NE SOUHAITANT PAS JOUER LE SAMEDI MATIN

US VAL D'ISSOLE :

U13 Excellence

U12 Excellence et Pré Excellence

U11 Excellence

U10 Honneur

ASPTT TOULON HOSPITALIERS :

U13 Gaby Robert et Pré Excellence

U12 Pré Excellence

SC NANS :

U13 Honneur

U11 Pré Excellence

U10 Honneur

SC DRAGUIGNAN :

U13 Gaby Robert et Excellence

U12 Excellence et Pré Excellence

U10 Excellence et Pré Excellence

ST MAXIMIN :

U13 Pré Excellence

U12 Excellence et Pré Excellence

LES VALLONS :

U13 Pré Excellence

U11

U10 Pré Excellence

BANDOL :

U13 Pré Excellence

U12 Excellence et Pré Excellence

U11 Excellence

U10 Pré Excellence

RIANS :

U13 Honneur

U11 Honneur

CARQUEIRANNE LA CRAU :

U11 Excellence et Pré Excellence

U10 Excellence

COGOLIN

U12 Excellence

BRIGNOLES :

U12 Excellence

U11 Excellence

U10 (2 équipes)

LA VALETTE

U12 Excellence

AS LE LAS :

U10 Excellence

LE REVEST :

U13 Pré Excellence B

U12 Pré Excellence B

U10 Pré Excellence

SOLLIES FARLEDE

U12 Pré Excellence

CUERS PIERREFEU

U13 Pré Excellence

LA LONDE

U10 et U11

LE PUGET / ARGENS

U13 Excellence

U12 Pré excellence

PIVOTTE SERINETTE :

U10 Honneur

U11 Pré excellence

U12 Excellence

VIDAUBAN :

U10 -U11 -U12 -U13

*Prochaine réunion
Le Mardi 13 Octobre 2020*

Le Président : Guy BOURICHA
Le Secrétaire : Gérard VAILLANT